

# Challenge entreprises

Vendredi  
16 Juin

17h  
Veigné



Course à pied



Canoë



## Mot du Président

Le Val de l'Indre Canoë Kayak organise la première édition du challenge entreprises qui aura lieu à Veigné le 16 Juin 2017.

Triple champion de France des clubs, le VICK participe au rayonnement de la Touraine.

Ce challenge a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs économiques du Val de l'Indre et de la Touraine, au travers d'une manifestation sportive et conviviale.

Constituées de quatre concurrents, les équipes s'affronteront sur un parcours de course à pied, de VTT et de canoë.

Cet évènement est une opportunité pour les entreprises de développer la cohésion de leurs équipes et de promouvoir leurs activités.

Ce sera également un moment d'échanges lors de la remise des trophées et du cocktail assuré par notre partenaire Chevalier Traiteur.

Je vous donne donc rendez vous  
pour cet évènement  
Sportivement

Pascal Roy

Président du Val de l'Indre Canoë Kayak

## Le Challenge

Les équipes de 4 personnes s'affrontent autour d'un relais multisports :

- 3,5 km de course à pied (1 sportif)
- 800 m de canoë sur l'Indre (2 sportifs)
- 7 km de VTT (1 sportif)

A l'issue de l'épreuve, un cocktail sera servi par notre partenaire, Chevalier Traiteur, en même temps que la remise des trophées.

Nous récompenserons la première équipe de chacune des catégories suivantes :

- Féminine
- Masculine
- Mixte
- Entreprise la plus représentée
- Meilleure ambiance

**Cadeau offert à tous les participants !**

## Le Déroulement

Dès 15 H00 : Accueil des participants et retrait des dossards à la base nautique de Veigné

18 H 00 : Départ de la course

20 H 00 : Cocktail et remise des prix

## Pratique

L'organisateur fournit les canoës, les pagaies et les gilets.  
Les équipes devront se munir d'un VTT et d'un casque.

**Des douches seront à disposition après la course !**

## Inscription

L'inscription comprend la participation à la course, le cadeau, le cocktail pour les 4 concurrents, ainsi qu'une invitation supplémentaire d'une personne pour le cocktail.

Le coût de l'inscription est de 250€ par équipe.

Possibilité de bénéficier d'un coût préférentiel à 200€ par équipe en optant pour la formule «mécène» (cf. informations ci-dessous)

L'inscription se fait en ligne sur le site: [www.levick.fr](http://www.levick.fr), rubrique challenge entreprises.

## Devenir partenaire du VICK

Les entreprises mécènes du VICK bénéficient:

- d'équipes invitées au challenge entreprises
- d'une invitation pour deux personnes à notre soirée partenaires de fin d'année moment convivial d'échanges et de partage de nos valeurs autour d'un cocktail préparé par notre chef, Stéphane Douady, et d'une dégustation de vins animée par Jérôme Boudin (Gérant et sommelier de la cave 22 sur vins à Tours).

Valeur mécénat	Nombre d'équipe(s) invitée(s)	Avoir fiscal	Coût après déduction de l'avoir fiscal
500€	1 équipe	300€	200€
1000€	2 équipes	600€	400€
1500€	3 équipes	900€	600€
2500€	5 équipes	1500€	1000€
5000€	10 équipes	3000€	2000€

## Pour toute question

Christophe Augu  
[christophe.augu@levick.fr](mailto:christophe.augu@levick.fr)  
 06.78.60.71.17  
[www.levick.fr](http://www.levick.fr)

# Devenir Partenaire

Associer l'image de votre entreprise au projet sportif et associatif du club, c'est partager les valeurs du sport de pleine nature qu'est le canoë kayak, respectueux de l'environnement.

C'est également adhérer au rôle social et éducatif, voire sociétal de notre association, reconnue d'intérêt général.

Sans oublier la quête de la performance. Plus encore, le « défi » de la performance. Le parcours atypique du club constitué de professionnels et de bénévoles passionnés lui a permis de se hisser au plus haut niveau français.



**DEVENEZ PARTENAIRE ET VENEZ RELEVER LE DEFI DE LA PERFORMANCE AVEC NOUS**

# Ils sont partenaires du VICK



## Règlement du challenge entreprises du VICK

**Article 1 :** Le Val de l'Indre Canoë Kayak, association loi 1901, organise le vendredi 16 Juin 2017 à Veigné (37) un challenge entreprises multisports par équipe. Chaque équipe sera constituée de quatre concurrents.

**Article 2 :** Cette épreuve est composée de trois disciplines: VTT, course à pied et canoë.

**Article 3 :** L'organisateur limite le nombre d'inscriptions à 80 équipes. L'inscription des équipes se fera sur internet. Elle sera effective après envoi des certificats médicaux et du règlement par courrier postal au Val de l'Indre Canoë Kayak – Base nautique – 37250 Veigné.

L'inscription comprend le droit de participer à l'épreuve, le cocktail d'après course, le cadeau souvenir, les récompenses pour le podium, le chronométrage électronique et les fournitures diverses (dossards, résultats).

**Article 4 :** L'association organisatrice est couverte par une assurance responsabilité civile organisatrice, conformément à la législation en vigueur. Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement, certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle, et renonce à tout recours contre l'organisation pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

**Article 5 :** Le code de la route doit être respecté sur les voies publiques. Pour des raisons évidentes de civisme, il est interdit de jeter des débris sur le parcours.

**Article 6 :** Chaque participant doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisports marqué en compétition, datant de moins d'un an. Par le fait de s'inscrire, le concurrent atteste savoir nager.

**Article 7 : Forfait:** En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué à moins d'un mois du challenge.

**Article 8 : Équipements et sécurité :** Le port du casque à coque rigide (CE 10781997) attaché est obligatoire pour le VTT. Pour le canoë, le gilet (fourni par l'organisation) sera porté obligatoirement fermé.

### **Article 9 : Causes de pénalités ou mise hors course**

Une pénalité de temps de **10 minutes** peut être prononcée dans les cas suivants :

- Passage sur une route ou zone interdite durant la course.
- Passage obligatoire non pris.
- Manquement d'un élément de la liste de matériel obligatoire, contrôlé à tout moment du challenge.

Une **disqualification** de l'équipe peut être prononcée dans les cas suivants:

- Non respect ou détérioration des propriétés privées.
- Non respect du code de la route.
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation.
- Pollution ou dégradation manifeste des sites.
- Non respect des zones interdites, cultures, populations locales.
- Non respect de tout ou partie de ce règlement.

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

### **Article 10 : Composition équipe :**

Les équipes sont constituées de quatre concurrents:

- Catégorie féminine : 4 femmes
- Catégorie masculine : 4 hommes
- Catégorie mixte : 2 femmes + 2 hommes ou 3 femmes + 1 homme ou 1 femme + 3 hommes

Tous les candidats doivent être majeurs au jour de l'inscription de l'équipe.

**Article 11 : Récompenses :** chaque concurrent sera récompensé à l'arrivée.

**Article 12 :** Les participants s'engagent à accepter, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.